

L'INSTALLATION N' EST PAS CONFORME

Date(s) du contrôle: 09/11/2023 **Date d'émission du rapport:** 09/11/2023
Rapport N°: 0643-231109-01

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem
T: 064 33 64 55 E: hainaut-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0643

Identification des tiers:

Client: [REDACTED]
Adresse: RUE DE BUVRINNES 47, 7130 BINCHE
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: [REDACTED]
Adresse: RUE DE BUVRINNES 47, 7130 BINCHE
Responsable des travaux: [REDACTED]
Adresse: RUE DE BUVRINNES 47,7130 BINCHE
Numéro de TVA:

Identification de l'installation électrique:

Nom: [REDACTED]
Adresse: RUE DE BUVRINNES 47, 7130 BINCHE
Code EAN:
Numéro compteur: 32429195
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle:

- 1 Les appareils d'éclairages ne sont pas (tous) encore installés.
 - 2 Les appareils ne sont pas (tous) encore installés.
- Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué



VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse
tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: Mono 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Inconnu

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 8 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): 5
nombre : 1

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): 3
nombre : 1



Réf. rapport du contrôle de conformité: voir infractions

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: / Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 10 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: NOK

Continuité des conducteurs de protection: NOK

VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Infractions constatées:

- 1 Absence de schéma unifilaire (Livre 1: 3.1.2.1).
- 2 Absence des plans de position (Livre 1: 3.1.2.1).
- 3 Le repérage des circuits(s), bornes de raccordements et/ou appareillages (interrupteur, disjoncteur,...) est absent, faux ou incomplet (Livre 1: 3.1.3.1/5.1.6.1).
- 4 La tension d'alimentation n'est pas affichée sur chaque tableau électrique (Livre 1: 3.1.3.3).
- 5 Le tableau d'une installation domestique n'est pas facilement accessible sans moyens spéciaux (Livre 1: 5.3.5.1).
- 6 Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel principal n'est pas scellable (Livre 1: 4.2.4.3).
- 7 Le fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut n'est pas garanti (Livre 1: 6.5.7.2/7.112.3). 300mA
- 8 Certaines prises de courant sont pas bien fixées (Livre 1: 1.4.1.3). étage
- 9 La continuité du conducteur de protection avec l'installation de terre n'est pas assurée (Livre 1: 5.4.3). vob apparent sortie de mur vers boîte de dérivation étage sans conducteur de protection
- 10 Les connexions doivent être faites dans les coffrets, boîtes de dérivation, aux bornes des interrupteurs, prises de courant ou dans les pavillons de luminaires (Livre 1: 5.2.6.1). meuble salle de bain
- 11 Un différentiel de max. 30 mA n'est pas installé pour la protection des lave-linges, sèche-linges et/ou lave-vaisselles (installations domestiques) (Livre 1: 4.2.4.3).
- 12 Les circuits réalisés au moyen de canalisations raccordées en parallèle doivent avoir les mêmes caractéristiques... nature, mode de pose, longueur, section (Livre 1: 4.4.3.4). circuit salle de bain ? départ 6mm²
- 13 L'introduction d'un (des) câble(s) doit se faire au moyen de presse-étoupe approprié(s) (Livre 1: 5.2.6.1). Interrupteur annexe endommagé
- 14 Une prise de terre conforme aux prescriptions manque (Livre 1: 5.4.2.1).
- 15 Le sectionneur de terre manque (Livre 1: 5.4.3.5).
- 16 Les liaisons équipotentielles principales sont manquantes (Livre 1: 4.2.3.2).
- 17 Absence de liaisons équipotentielles supplémentaires (Livre 1: 4.2.3.2).
- 18 Risque de contact direct avec des pièces nues sous tension (Livre 1: 4.2.2). barrette pontage
- 19 Le rapport de contrôle de conformité est manquant (Livre 1: 9.1.1 / 9.1.2).

Remarques:

- 1 Ce rapport est valable pour la vente de l'habitation.
- 2 Il est possible que, après la présentation du schéma et/ou de la description des circuits, des infractions supplémentaires puissent être faites lors d'un prochain contrôle.

Conclusion du contrôle:



VMA - 63.09

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

3. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le: 09/11/2024

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0643 p.o. du directeur technique

09/11/23 8:39

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2

2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com

Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com